

RAMASSAGE DES ANIMAUX MORTS

CE CHAPITRE DÉCRIT LES EXIGENCES ET LES PGO POUR LES RAMASSEURS D'ANIMAUX MORTS, NOTAMMENT :

- les permis et exigences liés au transport pour les ramasseurs autorisés
- les avantages et les inconvénients du service
- l'entreposage avant le ramassage
- les systèmes de ramassage et la biosécurité.

Les fermes de l'Ontario produisent environ 80 000 tonnes d'animaux morts; 60 à 65 % de ces cadavres sont ramassés.

Nombre de régions de l'Ontario où la densité du bétail est importante ont accès à des services de ramassage d'animaux morts fiables et rentables. L'ampleur et le coût du service dépend du nombre d'animaux dans une région ou un endroit particulier, de la distance parcourue par le ramasseur et du type et de l'espèce des animaux morts qu'il va ramasser.

Pour l'éleveur moyen, le ramassage des animaux morts exige peu de responsabilités de gestion et d'installations de manutention. Pour de nombreux producteurs, le ramassage des animaux morts est le moyen le plus efficace et le plus pratique de résoudre les pertes ordinaires attribuables aux décès.

Seules les personnes autorisées en vertu du règlement 105/09 pris en application de la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments* peuvent exercer les activités de ramasseur d'animaux morts. Les règlements concernant le ramassage des animaux morts sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.omafra.gov.on.ca/french/food/inspection/ahw/licencing.htm>



La collecte des animaux morts par un ramasseur en vue d'une transformation ultérieure est considérée comme la méthode d'élimination la plus efficace et la plus durable.

RAMASSEURS D'ANIMAUX MORTS AUTORISÉS

PERMIS ET TRANSPORT

Rôles et responsabilités

Pour ramasser des animaux morts dans les exploitations agricoles de l'Ontario, chaque ramasseur doit être titulaire d'un permis renouvelable en vertu de l'article 23 du règlement 105/09 pris en application de la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments*. On impose généralement des frais pour le service d'élimination, et, comme on l'a déjà mentionné, ils varient beaucoup.

Les ramasseurs doivent livrer rapidement un animal mort dans une installation approuvée. Tous les animaux morts ramassés doivent être livrés à une installation d'élimination autorisée en vertu du règlement 105/09 pris en application de la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments*, notamment :

- les installations de récupération, d'équarrissage ou de compostage
- les stations de transfert
- une installation d'équarrissage équivalente située hors de l'Ontario ou
- un lieu d'élimination des déchets approuvé.

Les ramasseurs doivent s'assurer que les véhicules qu'ils utilisent pour ramasser les animaux morts sont tenus en bon état. L'équipement et les structures en contact avec les animaux morts et pouvant avoir été contaminés par des organismes pathogènes doivent être nettoyés et désinfectés.

Les animaux morts ne peuvent pas être transportés avec des animaux vivants. Après la livraison, le véhicule doit être nettoyé et désinfecté minutieusement avant de quitter les lieux autorisés.

Les véhicules, les remorques et les conteneurs de transport servant au ramassage des animaux morts doivent répondre à des normes particulières et porter la preuve qu'ils ont reçu une autorisation en vertu du règlement 105/09 pris en application de la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments*. Le ramasseur doit afficher la preuve d'un permis sur le pare-brise du véhicule.

Les véhicules servant au ramassage des animaux morts doivent respecter les conditions suivantes :

- ils sont conçus pour empêcher les fuites de matériel
- les surfaces entrant en contact avec les cadavres d'animaux sont imperméables et capables de résister à des nettoyages et assainissements répétés
- les cadavres d'animaux sont hors de la vue du public pendant le transport

À cette adresse, http://www.omafr.gov.on.ca/french/food/inspection/ahw/deadstock_operators.htm, vous trouverez la liste des personnes et entreprises offrant un service de ramassage d'animaux morts.

Bien que ces services restent largement disponibles, le nombre de ramasseurs allant chercher les animaux morts dans les fermes a diminué au cours des dernières années. Les ramasseurs d'animaux morts continuent d'offrir leurs services de ramassage aux fermes, aux abattoirs et aux enchères de bestiaux dans la plupart des régions du sud et de l'est de l'Ontario. Cependant, le nord de l'Ontario n'a généralement pas accès à cette option.

La découverte d'ESB dans le bétail (mai 2003) a eu des répercussions considérables sur le ramassage d'animaux morts et l'industrie de l'équarrissage, qui transformaient traditionnellement les animaux morts en produits recyclés de valeur et commercialisables. L'industrie du ramassage des animaux morts et de l'équarrissage a donc été obligée d'apporter plusieurs changements à ses activités et d'augmenter les frais de ramassage.

Plusieurs croient que le ramassage des animaux morts est la meilleure protection contre la propagation des maladies et les charognards. Parmi les autres risques que l'on évite, on compte la possibilité de pollution de l'air, du sol, de l'eau de surface et souterraine lorsque l'on élimine les animaux morts sur l'exploitation. Le retrait des animaux morts comporte plusieurs avantages et plusieurs inconvénients.

Avantages

Recyclage

- ▶ on enlève, on traite et on vend les peaux
- ▶ permet aux ramasseurs de récupérer la viande, qui peut être utilisée comme aliment pour animaux de compagnie, appât pour la faune et nourriture pour les animaux des jardins zoologiques
- ▶ la plupart des animaux morts ramassés se retrouvent dans le système de fonte du gras, où des traitements à chaleur élevée (pour détruire les organismes pathogènes) servent à créer des produits utiles comme le suif (gras) et les farines de viande et d'os (protéines).
 - ▷ ces produits peuvent être directement mis sur le marché ou être transformés, si cela est permis, en aliments pour animaux, en engrais, en matière biologique pour la production d'énergie et en lubrifiants

Éliminations à la ferme moins nombreuses

- ▶ diminue les risques de contamination du sol, de l'air et de l'eau
- ▶ coûts supplémentaires de l'élimination modérés, en dehors des frais du ramasseur
- ▶ risque minime pour la santé des humains et des animaux à la ferme

Peu d'interventions de gestion nécessaires / rentabilité

- ▶ les autres options de gestion exigent une gestion et une supervision plus intensives sur l'exploitation (p. ex. choix de l'emplacement, gestion active, surveillance)
- ▶ simple du point de vue du producteur
- ▶ recueil possible de gros animaux et de grands nombres d'animaux
- ▶ moins dispendieux que les autres options d'élimination pour la plupart des types d'animaux
- ▶ généralement favorisé par le public et les citoyens soucieux de l'environnement
- ▶ exige une surveillance minimale des prédateurs, des odeurs et du lessivage

Inconvénients

Coût / disponibilité

- ▶ les frais sont basés sur les prix du marché, qui peuvent varier, pour les produits recyclables
- ▶ coûte souvent plus cher dans les régions mal desservies et pour les espèces touchées par des maladies inquiétantes : l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez les bovins, la tremblante du mouton et la maladie débilante chronique (MDC) chez le cerf et le wapiti
- ▶ le service de ramassage n'est pas toujours disponible dans les régions éloignées de la province
- ▶ les frais de ramassage sont souvent plus élevés dans les régions où il y a moins de bétail
- ▶ l'identification du bétail peut être exigée par les règlements (p. ex. par l'ACIB pour les bovins)



Le ramassage a comme avantage d'exiger une surveillance minimale des prédateurs, des odeurs ou du lessivage

Biosécurité

- bien que les véhicules des ramasseurs soient nettoyés et assainis quotidiennement après la livraison de leur charge à une usine de réception ou une installation d'équarrissage, ils ramassent quotidiennement des animaux dans plus d'une exploitation agricole
- ▷ ce ramassage présente un risque potentiellement plus élevé de présence d'organismes pathogènes; il y a donc un plus grand risque de transport de ces organismes à d'autres exploitations agricoles

La plupart des fondoirs n'acceptent plus de porcs morts ayant été traités avec un produit contenant de la sulfadimidine et morts avant la fin du délai d'attente du médicament.



Les restrictions renforcées actuelles concernant l'utilisation de matières à risque spécifiées (MRS) dans tout aliment destiné au bétail, pas seulement ceux destinés aux ruminants, diminueront encore plus la valeur des animaux morts, surtout des bovins, pour le recyclage. Cela pourrait entraîner des frais de ramassage encore plus élevés.

ENTREPOSAGE AVANT LE RAMASSAGE

L'entreposage des animaux morts est une composante importante du système de ramassage. L'état des cadavres est extrêmement important pour l'industrie du ramassage et de la transformation des carcasses. La production de produits finaux commercialisables à partir des matériaux recueillis en dépend. Les agriculteurs doivent donc prendre des dispositions pour empêcher les animaux morts de se décomposer pendant l'entreposage et obtenir un ramassage rapide lorsqu'ils découvrent un animal mort.

Le règlement 106/09 pris en application de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* exige que la décomposition des carcasses soit minimale avant le ramassage. Si l'animal mort est trop décomposé, le ramasseur peut refuser d'emporter la carcasse parce que l'industrie de l'équarrissage ne peut plus l'utiliser.

C'est un problème particulier par temps estival chaud où le délai de 48 heures généralement imposé pour la disposition d'un animal après son décès peut être trop long pour le maintenir dans un état acceptable. Les règles et recommandations suivantes s'appliquent à l'entreposage des animaux morts avant le ramassage.

RÉFRIGÉRATION ET CONGÉLATION

Comme mentionné dans le chapitre précédent, des dispositions du règlement 106/09 pris en application de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* prévoient l'entreposage d'une carcasse pendant plus de 48 heures si celle-ci est réfrigérée ou congelée.

Si l'animal mort est réfrigéré, on peut le conserver jusqu'à 14 jours avant de l'éliminer.

Si l'animal mort est congelé, il doit être conservé dans un endroit dont la température est continue et suffit à garder le complètement gelé. On peut alors le garder jusqu'à 240 jours avant de l'éliminer.



On peut entreposer les carcasses congelées jusqu'à 240 jours avant de les éliminer.

HORS DE LA VUE DU PUBLIC

Le règlement 106/09 pris en application de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* exige également que, avant le ramassage, les cadavres d'animaux soient placés hors de la vue du public et protégés des charognards et de la vermine.

Les animaux morts laissés visibles près d'une route, en vue du ramassage, sont perçus comme des risques environnementaux par le public; les plaintes sont alors inévitables.

Il existe plusieurs façons de dissimuler les cadavres d'animaux à la vue du public, comme les barils en plastique pour la volaille, les réceptacles ou les couvercles pour les porcs et les endroits fermés solides pour les espèces plus grosses.



Placez des couvercles aux endroits désignés pour le ramassage.

SYSTÈME DE RÉCEPTACLES

Dans certaines parties de la province, le ramassage de réceptacles est devenu la norme dans le secteur porcin. Ce système comporte des avantages pour le ramasseur et l'éleveur.

Les réceptacles peuvent facilement être déplacés et sont habituellement obtenus directement auprès du ramasseur à peu de frais. De cette manière, on peut mettre des cadavres d'animaux dans le réceptacle sur l'exploitation, puis amener ce dernier à un point de ramassage loin des bâtiments, évitant ainsi que le véhicule du ramasseur ait besoin d'accéder aux cours de ferme. En outre, lorsque le ramasseur vient chercher le réceptacle, le conducteur n'a pas besoin de sortir de son véhicule. Ces deux facteurs permettent de réduire les risques pour la biosécurité.

Bien que ce système soit efficace, les réceptacles doivent être nettoyés régulièrement, surtout l'été. Cela permet d'atténuer le risque qu'ils deviennent eux-mêmes une source d'organismes pathogènes.

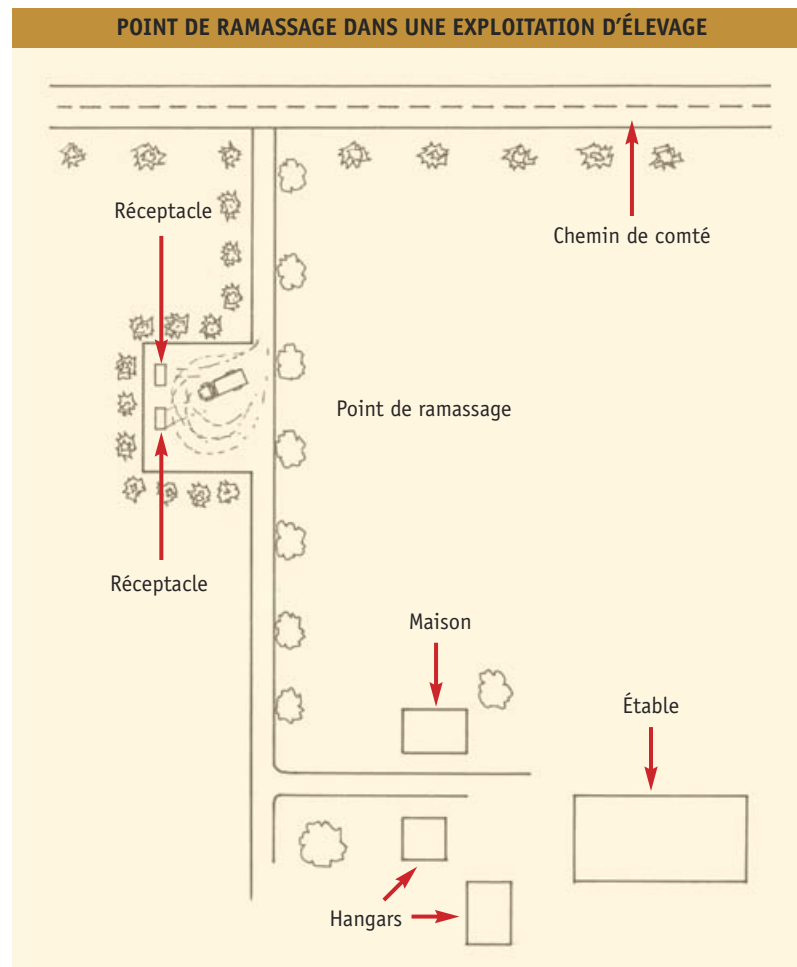
BIOSÉCURITÉ

Bien que la biosécurité soit facteur de risques quand on recourt aux services d'un ramasseur de cadavres d'animaux, il existe des façons de diminuer ces risques.

POINT DE RAMASSAGE SÉPARÉ

Si l'on réserve un endroit au ramassage, loin des bâtiments d'élevage et des zones achalandées, le véhicule du service de ramassage restera loin de ces zones. Il y aura donc moins de possibilités que les organismes pathogènes soient près du bétail.

Les règlements pris en application de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* précisent qu'une exploitation agricole peut avoir un seul endroit ou point de ramassage sur place; en outre, le poids des cadavres d'animaux ne doit jamais dépasser 3 000 kg au point de ramassage.



Une zone de ramassage bien conçue permet un service plus efficace pour tous.

ENTRÉE SÉPARÉE PRÉFÉRABLE

La solution idéale pour réduire les risques est d'utiliser ou de créer une entrée séparée ou moins utilisée. Une aire d'entreposage à installations de rotation adéquates et d'accès facile pour les véhicules de ramassage favorise un service prompt où on passe un minimum de temps sur l'exploitation.

SYSTÈMES D'ENTREPOSAGE

Toute méthode susceptible de diminuer le contact du conducteur du véhicule avec les cadavres d'animaux réduit le risque de biosécurité pour votre exploitation et les autres exploitations de l'itinéraire.

Le système de réceptacles mentionné plus haut, utilisé dans le secteur porcin, est idéal, car le conducteur n'a pas besoin de quitter son véhicule. Les barils utilisés dans l'industrie avicole permettent aussi de diminuer le contact entre les oiseaux morts et le conducteur.

Pour les espèces plus grosses, il y a moins d'options. Cependant, un accès facile diminue le temps passé sur l'exploitation pour le véhicule de ramassage et le conducteur.

SEPT CONSEILS D'AMIS POUR LE RAMASSAGE DES ANIMAUX MORTS

1. La plupart des ramasseurs de cadavres d'animaux offrent leurs services cinq à six jours par semaine. Téléphonnez-leur dès que vous avez un animal mort! Entretenez de bons rapports avec le ramasseur; payez les frais de ramassage à temps et gardez votre compte en règle.
2. Élaborez un protocole avec votre service de ramassage pour la manutention, l'entreposage et le ramassage des cadavres d'animaux en tenant compte de la biosécurité et du respect de l'environnement.
3. Préparez un endroit permanent pour le ramassage des animaux morts, hors de la vue du public et accessible en toute saison. Gardez l'endroit propre.
4. Si les règlements l'exigent, assurez-vous de mettre une étiquette d'identification d'oreille applicable (comme les étiquettes d'identité nationales) sur chaque cadavre d'animal avant le ramassage.
5. Réfrigérez ou congelez les petits cadavres d'animaux dans des contenants. Servez-vous de barils ou de seaux.
6. Si nécessaire ou si les deux parties le préfèrent, retardez le ramassage en entreposant les cadavres d'animaux, ce qui diminue vos frais tout en étant avantageux pour le ramasseur.
7. Collaborez avec le ramasseur pour trouver des façons d'améliorer votre ramassage et de diminuer les frais d'élimination, en vue de garantir la continuité du service.

Établissez un protocole strict pour la manutention, l'entreposage et l'élimination des cadavres d'animaux, en tenant compte de la biosécurité et du respect de l'environnement.



Téléphonnez au ramasseur dès que possible lorsque vous découvrez un animal mort sur votre exploitation.